



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère des solidarités et de la santé  
Ministère du travail  
Ministère de l'action et des comptes publics**

**Direction de la recherche, des études,  
de l'évaluation et des statistiques**

**Sous-direction de l'observation de la  
solidarité**

Bureau de la jeunesse et de la famille

Dossier suivi par : Guillemette Buisson ; Emilie Raynaud

Tél. : +33 (0) 1 40 56 85 35 ; +33 (0) 1 40 56 80 82

Courriel : [guillemette.buisson@sante.gouv.fr](mailto:guillemette.buisson@sante.gouv.fr) ;

[emilie.raynaud@sante.gouv.fr](mailto:emilie.raynaud@sante.gouv.fr)

Paris, le 25 juillet 2018  
DREES-BJF N°11/2018

**Note à l'attention de M. Dominique Libault,  
président de la commission « Démographie et questions sociales » du CNIS**

**Objet :** bilan des travaux du groupe des producteurs de données statistiques sur les séparations conjugales et les familles séparées

En mars 2016, le rapport du groupe de travail du CNIS sur les ruptures familiales et leurs conséquences mettait en avant des axes d'amélioration des connaissances sur le sujet et proposait 30 recommandations pour y parvenir.

Cette note dresse un premier bilan des suites données à ce rapport.

**I. Les recommandations pour mieux structurer l'organisation de la production et de la diffusion de données et d'études.**

Les trois premières recommandations du rapport du CNIS portent sur la création d'un « groupe stratégique sur les situations familiales ». Le groupe de travail du CNIS identifie en effet un défaut de gouvernance de la production de données et études sur les ruptures car elle est partagée entre plusieurs institutions sans qu'aucune n'en porte clairement la responsabilité.

En réponse à ces recommandations, un groupe de travail des producteurs de données sur les ruptures familiales a été mis en place, réunissant la Cnaf, la Dares, la Depp, la DREES, l'Ined, l'Insee, la sous-direction de la statistique et des études du ministère de la Justice, et le service de la donnée et des études statistiques du ministère de la Transition écologique et solidaire.

L'objectif de ce groupe de travail n'est toutefois pas de constituer un organe de gouvernance mais de réunir régulièrement l'ensemble des intervenants, à des fins de coordination, de concertation, et de suivi de la prise en compte des préconisations du CNIS.

Ce groupe s'est réuni quatre fois en septembre 2016, mars 2017, novembre 2017 et mai 2018<sup>1</sup>. La présente note a été discutée lors de la dernière réunion du groupe.

Les recommandations 5 à 10 portent quant-à-elles sur l'adoption dans les enquêtes de la statistique publique de nouvelles nomenclatures sur les situations familiales. Trois nomenclatures sont proposées : une nomenclature « enfant » et deux nomenclatures imbriquées sur les situations familiales, l'une détaillée l'autre agrégée. Elles intègrent, par rapport aux nomenclatures usuelles, pour les couples avec enfants le lien entre

<sup>1</sup> Les comptes rendus disponibles sont fournis en pièces jointes à cette note (cf. annexe 2).

les membres du couple et les enfants présents dans le logement, ainsi que pour l'ensemble des adultes l'existence, ou non, d'enfants d'une précédente union habitant le plus souvent chez leur autre parent. Ces nomenclatures mettent en avant le besoin d'informations sur les enfants résidant une partie du temps chez chacun de leurs parents séparés.

Depuis l'enquête annuelle du recensement de 2018, la feuille de logement (partie du questionnaire qui décrit notamment les liens entre les habitants d'un même logement) a été modifiée. Cette nouvelle feuille de logement devrait permettre avec les changements de traitements de l'analyse ménage-famille (AMF) la mise en œuvre de la nomenclature agrégée des types de famille préconisée par le rapport du CNIS. Ainsi les résultats du recensement pourront chaque année à partir du recensement de la population 2020<sup>2</sup>, être déclinés selon cette nomenclature. La mise en œuvre de la nomenclature des enfants n'est en revanche pas encore acquise et dépendra de la qualité des informations recueillies avec cette nouvelle AMF.

Par ailleurs, l'Insee a travaillé sur l'utilisation de l'enquête Emploi pour étudier les structures familiales (document de travail F1703 publié en mai 2017 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2847257>). Ces travaux se poursuivent actuellement dans le cadre du projet de refonte de l'enquête Emploi. L'Insee expertise également l'utilisation des enquêtes auprès des ménages pour analyser la multi-résidence des enfants de parents séparés, préalable indispensable à la mise en œuvre de la nomenclature du groupe de travail du CNIS dans ces enquêtes ménages. Ces analyses dépendent en partie des travaux sur l'enquête Emploi, les enquêtes ménages étant calées sur celle-ci.

L'Insee a également travaillé à partir de l'enquête Famille et Logements (EFL) 2011, enquête adossée au recensement, pour aborder la multi-résidence des enfants de parents séparés et mesurer comment cette multi-résidence fait évoluer les contours des familles au sein des logements (*Insee Première* n°1647 « Vivre dans plusieurs configurations familiales », sorti en mai 2017 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2848839>).

La Depp expertise la possibilité d'intégrer la nomenclature agrégée dans la prochaine enquête « Famille » de 2020 associée au panel des enfants entrés au CP en 2011. L'Ined (Anne Solaz) pourrait collaborer avec la Depp sur ce point.

Les recommandations 4 et 11 placent un cadre pour la diffusion des données et études : une publication annuelle d'un tableau de bord ; des études et analyses complémentaires tous les trois ans ; des analyses d'approfondissement et une nouvelle réflexion sur les concepts tous les huit à dix ans.

Compte tenu des contraintes importantes pesant sur les moyens des différents producteurs de données, le groupe de travail a privilégié la création d'une page internet sur le site de la DREES dédiée aux ruptures familiales et leurs conséquences, plutôt que la réalisation d'un tableau de bord annuel. Cette page rassemble les données et études des membres du groupe (<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/famille-enfance-jeunesse/article/les-ruptures-familiales-les-separations-et-les-familles-separees>). La question de l'éventuelle mise à disposition sur cette page de tableaux annuels ou de bases de données téléchargeables sera étudiée par la suite.

## **II. Mobiliser, enrichir et valoriser beaucoup plus les sources existantes : recommandations ciblées sur des sources d'informations précises.**

C'est sur cette recommandation que les membres du groupe de travail ont choisi de concentrer leurs efforts dans un premier temps. Exploiter davantage les sources existantes, dont la production mobilise beaucoup de moyens humains, est apparu comme une priorité, dont l'objectif est aussi d'avoir une meilleure visibilité sur les manques éventuels de l'appareil statistique pour un bilan ultérieur.

Le groupe de travail du CNIS a examiné les sources qui lui semblaient les plus porteuses pour améliorer la production de connaissances sur les ruptures familiales, et relevé leurs forces et leurs faiblesses. Il formule ensuite pour chacune d'entre elles soit une recommandation d'exploitation plus intensive, soit une recommandation d'évolution ou d'enrichissement de la source dans les recommandations 12 à 21.

La recommandation 12 porte sur les enquêtes annuelles du recensement : modifier les questions 8 et 9 du bulletin individuel pour repérer sans ambiguïté le statut matrimonial légal et le statut conjugal de fait des personnes.

---

<sup>2</sup> Le recensement de 2020, disponible en juin 2023, agrège les enquêtes annuelles de recensement 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Avant d'envisager une éventuelle modification de ces questions, qui avaient déjà fait l'objet d'une refonte en 2015, l'Insee a souhaité analyser la qualité de cette nouvelle variable. Ces travaux ont fait l'objet de deux publications : un *Insee Analyses* n°35 (« Le recensement de la population évolue : de l'état matrimonial légal à la situation conjugale de fait », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3146177>) et un *document de travail* n°F1707 (« La situation matrimoniale dans le recensement : impact de la refonte du questionnaire de 2015 », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3181923>). Bien que cette nouvelle question mêle situations légales et situations de fait, la non-réponse à cette question n'a pas augmenté et 96 % des réponses des personnes majeures ne présentent aucune ambiguïté. Cette nouvelle question ne permet plus de mesurer la situation matrimoniale légale des enquêtés mais permet en revanche une meilleure mesure de la situation conjugale de fait que par le passé, ce qui est une amélioration importante. Par ailleurs la situation matrimoniale légale pourra toujours être suivie en mobilisant l'enquête Emploi en complément du recensement selon la méthodologie développée dans les deux publications citées. Les travaux menés conduisent donc à ne pas modifier les questions, tout du moins à court terme.

Les recommandations 13 à 16 s'intéressent aux autres sources de données Insee. Elles requièrent des expertises des sources fiscales, enquêtes auprès des ménages et de l'échantillon démographique permanent (EDP) et le développement de leur utilisation.

En réponse à ces recommandations et dans le cadre de ses travaux sur la faisabilité de la mise en œuvre d'un système d'information unifié sur les familles (Insee 2025), dont les ruptures familiales sont un aspect, l'Insee expertise l'ensemble des sources de données dont il dispose sur ce sujet. Cela englobe les tronc communs des ménages (TCM) des enquêtes auprès des ménages, les sources fiscales, l'EDP, le recensement, l'enquête Famille et Logements et les enquêtes Emploi.

Sur la comparaison du recensement, de l'enquête Famille et Logements et des enquêtes Emploi un *document de travail* n°F1703 a été publié en mai 2017 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2847257>).

De même le document de travail n°F1708 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3291250>) publié en décembre 2017 analyse les perspectives offertes par l'utilisation de la source fiscale dans l'EDP. Grâce à la confrontation des différentes sources qui le composent, l'EDP permet en particulier de mesurer l'ensemble des ruptures, y compris les ruptures d'unions libres.

Des travaux sont en cours sur les enquêtes auprès des ménages et la source fiscale.

Conformément aux recommandations du groupe de travail du CNIS l'utilisation de ces sources pour l'analyse des ruptures familiales se développe.

L'EDP a ainsi été mobilisé par l'Insee pour analyser la résidence des parents après leur séparation (*Insee Focus* n°91 « Après une rupture d'union, l'homme reste plus souvent dans le logement conjugal » sorti en juillet 2017 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2896525>) ou pour analyser les ruptures d'union libre (France Portrait Social édition 2017, « Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ? » <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3197269?sommaire=3197289>). Ces travaux sur les unions libres sont plus larges que les ruptures, ils permettent également d'étudier les caractéristiques des couples en union libre dans leur ensemble et ceux qui se forment chaque année. Toutefois avec la suppression de la taxe d'habitation, dont les fichiers alimentent l'EDP et fournissent des informations sur les occupants des logements, ce type de travaux pourraient être plus délicats à mener à l'avenir. Des études et expertises sont également en cours à l'Ined à partir de cette source pour analyser la multirésidence, notamment des enfants de parents séparés (L. Toulemon) et approfondir la question des mobilités résidentielles après séparation : quels sont les déterminants de la mobilité ? Vers où ont lieu ces mobilités : qualité du logement, quels types de territoire... ? (G. Ferrari, C. Bonnet, A. Solaz). La DREES a prévu dans son programme de travail 2018 de mobiliser l'EDP à l'horizon 2019 pour suivre le mode de résidence des enfants les 5 années suivant la séparation de leurs parents ou pour analyser les conséquences du veuvage. L'Insee poursuit aussi les analyses des familles avec l'EDP, sous l'angle du devenir des familles monoparentales.

Concernant les sources fiscales, les travaux réalisés par l'Ined sur les sources fiscales exhaustives (C. Bonnet, A. Solaz et B. Garbinti) seront poursuivis ; ils abordent la relation entre la résidence alternée et le maintien sur le marché du travail. Une étude conjointe avec l'Insee va être également entreprise sur les comportements démographiques des plus de 50 ans à partir des données Fideli (C. Bonnet, F. Godet et A. Solaz). À cette occasion, les ruptures au-delà de 50 ans, événements rares mais en progression, seront analysées.

Différentes enquêtes auprès des ménages sont également mobilisées pour améliorer les connaissances sur les conséquences des ruptures familiales. La DREES a réalisé deux études avec l'enquête Logement 2013 consacrées aux effets d'une séparation sur les conditions de logement (un *Études et résultats* n° 947 « Petites surfaces, surpeuplement, habitat dégradé : des conditions de logement plus difficiles après une séparation » paru en janvier 2016 <http://DREES.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et->

[statistiques/publications/etudes-et-resultats/article/petites-surfaces-surpeuplement-habitat-degrade-des-conditions-de-logement-plus](#) et un article dans le numéro de la RFAS paru en 2016 sur les mobilités résidentielles en lien avec un événement familial (<https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2016-3-page-29.htm>). Elle a également réalisé une première étude à partir de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes, ENRJ (DREES- Insee) sur la situation des jeunes adultes dont les parents se sont séparés : niveau d'étude, situation par rapport à l'emploi, relation avec leurs parents, parue en juin 2018 (<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/etudes-et-resultats/article/etudes-travail-logement-comment-les-enfants-de-parents-separes-entrent-dans-l>) et qui sera suivie d'une seconde portant sur les aides que ces jeunes adultes reçoivent.

L'Ined et l'Insee (A-L Biotteau, C. Bonnet et E. Cambois) conduisent quant à eux des analyses longitudinales sur le lien entre séparation et santé mentale à partir des vagues 2006 et 2010 de l'enquête Santé et itinéraire professionnel (SIP), en isolant notamment les effets du changement de situation financière et du soutien matériel ou émotionnel dont disposent les individus, sur les hommes et les femmes.

La recommandation 17 porte sur la pérennisation et l'utilisation de la source Elfe.

L'utilisation des données de la cohorte multidisciplinaire Elfe d'enfants nés en 2011, source de données très prometteuse pour décrire les trajectoires familiales des enfants, est en nette progression. La mise à disposition de ces données a progressé avec une ouverture récente aux chercheurs extérieurs (c'est-à-dire non membres des « groupes thématiques » de recherche participant à la conception des données) et un accès progressif aux différentes vagues de données. En avril 2017, les données jusqu'aux deux ans de l'enfant étaient disponibles. Les données de l'enquête à 3,5 ans collectées en 2014-2015 sont en fin d'apurement et devraient être disponibles fin 2018 ou début 2019. Toutefois, le groupe souhaite alerter sur la pérennité de la cohorte qui n'est pas assurée à ce jour en raison de ressources budgétaires en voie d'épuisement et d'une incertitude sur le refinancement à venir. Le coût de l'enquête envisagée en 2020-2021 n'est pour l'instant pas intégralement financé par les fonds disponibles. Au-delà des 10 ans des enfants, à défaut de financement nouveau, leur suivi serait stoppé.

Les recommandations 18 et 19 concernent les sources produites par le ministère de la justice : améliorer le remplissage du Répertoire Général Civil et développer et enrichir les enquêtes sur les décisions des juges aux affaires familiales (Jaf).

Il n'y a pas de nouvelle enquête Décisions de justice prévue à court terme. De nombreuses valorisations de cette source ont été faites. Notamment un dossier « Deux ans après le divorce : Retour d'expérience des parents divorcés » et l'*infostat* n°141 intitulé « La contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant, deux ans après le divorce » (<http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/infostats-justice-10057/la-contribution-a-l-entretien-et-leducation-de-lenfant-28911.html>) sur les transferts financiers entre parents, paru en avril 2016. Des exploitations de l'enquête prestation compensatoire ont également été menées : un *infostat* n°144 a été publié en septembre 2016 sur cette thématique ([http://www.justice.gouv.fr/art\\_pix/stat\\_Infostat%20144.pdf](http://www.justice.gouv.fr/art_pix/stat_Infostat%20144.pdf)).

Pour le ministère de la Justice, les travaux vont surtout se concentrer sur la reconstruction d'un système statistique sur les divorces. En effet, la mise en place de la loi J21 (justice 21<sup>ème</sup> siècle) a transféré une partie des divorces par consentement mutuel vers les notaires, sans prévoir de dispositif de remontée statistique. Actuellement, l'information sur les divorces est donc incomplète, limitée au champ sur lequel le ministère de la justice intervient. Il est donc nécessaire de mettre en place une remontée statistique sur les divorces enregistrés par les notaires.

La recommandation 20 consiste à promouvoir l'utilisation des panels d'élèves produits par le ministère de l'éducation nationale.

Le panel des élèves entrés en sixième en 2007 peut être mobilisé pour analyser l'effet des ruptures familiales sur le déroulement de la formation initiale des enfants qui ont vécu de telles situations. Le lien entre rupture familiale et les comportements scolaires de l'élève peut être estimé d'autant plus précisément que les enquêtes « Famille » liées au panel recueillent par ailleurs une information très riche sur les autres paramètres familiaux susceptibles d'entretenir des liens avec la réussite scolaire (composition et niveau scolaire de la fratrie, situation des parents sur le marché de l'emploi, capital culturel, origine, conditions de vie, etc.). À l'Ined, Lidia Panico et Anne Solaz réalisent un travail sur l'effet des séparations et des modes de résidence post-séparation sur les résultats cognitifs et non cognitifs des collégiens.

La mise en place du suivi des bacheliers du panel 2007 et de l'enquête Entrée dans la vie adulte (EVA) permet d'aller plus loin et d'étendre cette analyse aux parcours des élèves dans l'enseignement supérieur et aux premières années de leur vie adulte, en recueillant annuellement des éléments sur leur formation dans

le supérieur, leur insertion sur le marché du travail, leurs ressources financières, leurs conditions de logement et leur mise en couple.

Le panel des élèves entrés en cours préparatoire en 2011 a également fait l'objet de deux enquêtes « Famille » (en 2012 et en 2016). Entre le début du cours préparatoire et la fin du CM2, l'élève peut avoir été confronté à une modification de son environnement familial : séparation des parents ou décès de l'un d'entre eux qui le fait passer d'une famille biparentale à une famille monoparentale, décès d'un frère ou d'une sœur. La répétition de l'enquête « Famille » en 2016 permet d'identifier ces situations. Le panel 2011 permet donc d'étudier l'impact de ces événements sur les résultats scolaires de l'enfant.

Dans ses travaux sur ces panels, la Depp a pris en compte de manière récurrente la mesure des ruptures familiales, comme facteur susceptible d'influencer les résultats scolaires mais n'a pas mobilisé ces sources pour réaliser des études spécifiquement dédiées à l'analyse du lien entre rupture familiale et réussite scolaire.

Les données du panel 2007 seront mises à disposition au cours du troisième trimestre 2019. Celles du panel 2011 seront mises à disposition début 2019.

Enfin la recommandation 21 développe les attentes du groupe sur les données Caf pour analyser les situations des enfants et des parents d'enfants en résidence alternée, ainsi que les bénéficiaires de l'ASF.

La Cnaf exploite actuellement son enquête de 2016 auprès des parents déclarant une résidence alternée. Les thèmes abordés sont les suivants : la mise en place de la résidence alternée, l'organisation des lieux de vie des enfants, les rythmes, les vacances, la prise en charge quotidienne, les coûts, la configuration familiale du ménage et le partage des prestations, qui peut dans les faits aller au-delà des allocations familiales. Ces travaux ont fait l'objet de présentations (notamment au colloque 2016 de l'AIDELF). Un article pour la *Revue des politiques sociales et familiales* est en cours de rédaction.

La garantie contre les impayés de pensions alimentaires (GIPA) a été généralisée depuis le 1er avril 2016 pour son volet réglementaire ; le volet accompagnement social des bénéficiaires s'étend quant-à-lui progressivement à l'ensemble du territoire. Par ailleurs, grâce à la création d'une agence de recouvrement des pensions alimentaires impayées (ARIPA), on devrait disposer d'informations supplémentaires sur l'activité de recouvrement des Caf à l'horizon 2019. Une enquête qualitative sur les deux volets de la GIPA a été réalisée dans le cadre de son expérimentation, en complément du suivi statistique des bénéficiaires du volet réglementaire (<https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/essentiel%20-%20Gipa.pdf>, l'*E-ssentiel*, n°167, décembre 2016) et d'une enquête auprès des participants aux séances d'informations. Les résultats seront publiés dans un Dossier d'étude à paraître au 3<sup>e</sup> trimestre 2018.

### **III. Mobiliser, enrichir et valoriser beaucoup plus les sources existantes : améliorer l'accompagnement de l'accès aux données existantes et lancer des appels à projets de recherche.**

Afin de valoriser davantage les sources existantes le groupe de travail du CNIS recommande (recommandations 23 à 26) de favoriser leur utilisation au-delà des services producteurs et notamment par les chercheurs. Ils proposent à la fois d'accompagner la diffusion des données existantes notamment par la constitution de groupes d'exploitation et de lancer des appels à projets de recherche.

Pour la plupart des sources mises en avant par le rapport, ces groupes d'exploitations existent ou ont été mis en place (EDP, source fiscale Fidéli...). Ils favorisent la diffusion de l'information sur les sources, accompagnent les utilisateurs dans l'accès aux bases de données via le réseau Quételet (programme Progedo, qui contribue à la diffusion et gestion de données en science humaine et sociale) ou le CASD (centre d'accès sécurisé à distance) et permettent d'intégrer régulièrement de nouveaux utilisateurs. Le groupe des utilisateurs de l'EDP a par exemple été créé fin 2015 et s'est réuni 4 fois depuis. Les échanges entre les réunions sont également fournis.

Plusieurs appels à projets de recherche (APR) ont été lancés par la Cnaf. Un APR sur la monoparentalité précaire est terminé. Cet APR aborde en particulier la question du réseau amical et familial qui intervient auprès de l'enfant, au-delà des deux parents. Plusieurs articles seront publiés dans la *Revue des politiques sociales et familiales* de la Cnaf à l'automne 2018. Un autre, sur le thème « séparations et coparentalité » a été lancé fin 2017. Son objectif est de détailler les pratiques parentales après une séparation d'un point de vue éducatif, financier, relationnel en analysant les relations entre parents mais aussi entre les parents et les enfants. Il a également pour but d'étudier les interactions entre les membres de la famille et les institutions, l'objectif étant principalement de voir dans quelle mesure les institutions prennent ou non en compte la séparation des parents. Les projets sont en cours de sélection, pour des résultats prévus deux ans après.

Enfin, le projet *Big\_Stat*, « des données massives pour observer une société mobile », proposé par l'Ined et financé par l'ANR, auquel participe également l'Insee, a entre autres pour objectif de saisir les situations familiales et résidentielles dans toute leur complexité, à partir de différentes sources, dont l'EDP, la cohorte Elfe, le recensement de la population, les tronc communs des ménages, les DADS (déclarations annuelles de données sociales). La situation familiale des enfants de parents séparés fera l'objet d'une analyse approfondie (<https://big-stat.site.ined.fr/fr/>).

Le groupe prévoit de tenir à jour une bibliographie, non exhaustive, de ces travaux de recherche.

#### **IV. Étendre le patrimoine de données par le lancement d'une enquête spécifique.**

Si la priorité du rapport du groupe de travail du CNIS portait sur la valorisation des sources de données existantes, il semblait également utile de compléter ces exploitations par le lancement d'une enquête statistique spécifique, détaillée dans les recommandations 27 à 30.

Selon le groupe de travail du CNIS, l'organisation fine des modes de résidence des enfants après la séparation, dès lors qu'on y inclut l'intensité des relations entre parents et enfants au-delà de la simple prise en compte d'une éventuelle résidence alternée, le paiement des pensions alimentaires, en examinant au-delà de leur fixation par le juge et de leur déclaration fiscale, leur possible affectation à certains postes de consommation, l'existence de transferts en nature, l'éventuel non-paiement de la pension, ses raisons et la façon d'y faire face...sont autant d'éléments que les sources actuelles ne semblent pas en mesure d'éclairer.

Des travaux ont été lancés pour pallier le manque de connaissances sur ces points mis en avant par le groupe de travail du CNIS. Ainsi, l'APR de la Cnaf sur « séparation et coparentalité » (cf. partie III) pourra venir alimenter la connaissance sur ces sujets. La DREES a quant-à-elle financé et piloté une enquête qualitative sur les séparations. Cette étude qualitative porte sur des personnes qui se sont remises en couple et qui ont des enfants de moins de 15 ans issus de la première union (pour disposer d'une population relativement homogène). L'objectif est d'étudier l'exercice de la coparentalité pour ces couples séparés. 70 parents ont été enquêtés (35 pères et 35 mères) et 15 entretiens sont des entretiens miroir auprès des deux membres de l'ex-couple (auprès de 30 parents donc). Cette étude qualitative s'intéresse en particulier à l'organisation fine des modes de résidences des enfants et leurs évolutions potentielles dans le temps ainsi qu'aux transferts financiers entre ex-conjoint. Le rapport final de l'enquête devrait être publié comme document de travail de la DREES à l'automne 2018, avant une publication de synthèse programmée début 2019.

L'enquête qualitative de la DREES avait aussi pour but de tirer des premiers enseignements pour une éventuelle enquête quantitative, notamment sur la mise en place d'interrogations « en miroir », c'est-à-dire auprès des deux ex-conjoints. Elle montre notamment la nécessité de travailler précisément le protocole et l'argumentaire de présentation des entretiens en miroir pour arriver à obtenir les coordonnées du second ex-conjoint. Les entretiens qualitatifs en miroir permettent indéniablement de saisir de façon plus complète et plus fine l'organisation familiale, ainsi que de mettre à jour les logiques de couple parfois effacées par un point de vue unique. Les discours divergents restent toutefois difficiles à analyser. En tout état de cause, une réflexion serait nécessaire pour transposer les avantages et inconvénients pointés par cette étude qualitative à un dispositif d'interrogation statistique.

La DREES a également effectué une revue de littérature qui a été publiée sous la forme d'un *dossier de la DREES* paru en juin 2018, n°27 (<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/les-dossiers-de-la-drees/article/le-quotidien-des-familles-apres-une-separation-etat-de-la-recherche>).

Un des objectifs était de fournir une base de réflexions pour préparer des enquêtes qualitatives ou quantitatives auprès de personnes séparées. De voir par exemple comment peuvent être obtenues des informations sur les transferts non financiers, les frais en nature, quel peut être l'intérêt d'interroger différentes personnes (les deux membres du couple, des tierces personnes...). Elle s'attache à quatre thématiques sur l'après séparation : l'exercice de l'autorité parentale, les modalités de résidence, l'organisation financière et les relations familiales, et balaie les travaux effectués en France et dans les pays développés.

À ce stade, la réflexion concernant une éventuelle enquête statistique nouvelle dédiée aux séparations est encore en cours. Depuis le rapport du CNIS, priorité a été donnée par les membres du groupe au développement de l'exploitation et de l'analyse des possibilités des sources statistiques existantes (cf. parties précédentes). Cette analyse n'est pas encore terminée. En outre, la nécessité d'un dispositif totalement nouveau ne va pas totalement de soi, et il pourrait être envisageable, pour interroger sur les ruptures familiales, de s'appuyer plutôt sur un dispositif existant. Parmi les pistes figurent le renouvellement

par l'Insee (en cours d'arbitrage) de l'enquête Famille et Logements, adossée au recensement, et peut-être l'enquête nationale Logement à l'horizon 2022-2023<sup>3</sup>.

D'autres sources ont par ailleurs intégré des questionnements thématiques autour des séparations ou ont en projet de le faire.

Dans l'enquête Histoire de vie et patrimoine 2017-2018 (Insee), dont la collecte s'est terminée en janvier 2018, a été introduit un module d'interrogation sur les séparations entre deux vagues d'enquête, pour la partie de l'échantillon qui est panélisté : il permet de connaître la date et le type de la séparation, savoir si une pension alimentaire ou une prestation compensatoire ont été décidées, et porte principalement sur le partage du patrimoine suite à la séparation.

La thématique du module complémentaire de SRCV / SILC 2021 (Insee) portera sur les conditions de vie des enfants de parents séparés. Le questionnaire en sera établi au niveau européen.

La DEPP va réaliser en 2020 la prochaine enquête « Famille » associée au panel des enfants entrés au CP en 2011 et réfléchit à en améliorer le questionnaire pour mieux identifier les structures familiales post-séparations. Elle a également en projet un nouveau panel d'enfants entrés à l'école pré-élémentaire en 2021, qui devrait notamment interroger sur l'organisation autour de l'enfant (qui récupère l'enfant après l'école...).

Enfin, les projets d'appariement de données de la statistique publique avec les données médico-administratives de l'assurance maladie fourniront des bases de données riches, qui permettront, entre autres, d'analyser les conséquences des séparations et des ruptures familiales sur l'état de santé. C'est le cas en particulier du projet « EDP santé » d'appariement des données de l'EDP et de celles du Système national de données de santé (SNDS) piloté par la DREES, l'Insee et la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts).

**Copie** : les membres du groupe de travail ; C. Marc (HCFEA), M. Villac (HCFEA)

---

<sup>3</sup> La prochaine enquête Logement, prise en charge par le SDES, aura lieu en 2020 mais sur un échantillon plus petit que les précédentes éditions, ce qui limite ses possibilités pour étudier les ruptures. L'enquête de 2022-2023, prise en charge par l'Insee devrait disposer de la même taille d'échantillon que les précédentes. Elle devrait être multi-modes.

## ANNEXE 1 : PUBLICATION DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DEPUIS 2016

**Céroux Benoît, Hachet Benoît**, « Dix ans de partage des allocations familiales (2007-2017) », Cnaf, l'essentiel, à paraître en 2018.

**Bellidenty Jacques**, « Études, travail, logement : comment les enfants de parents séparés entrent dans l'âge adulte ? », Drees, Études et Résultats n°1071, juin 2018.

**Unterreiner Anne**, « Le quotidien des familles après une séparation – état de la recherche internationale sur l'organisation de la vie des familles des couples séparés », Drees, Dossiers de la Drees n°27, juin 2018.

**Bonnet Carole, Garbinti Bertrand, Solaz Anne**, *Does Part-Time Mothering Help Get a Job? The Role of Shared Custody in Women's Employment*, CASE Papers No. 209, Centre for Analysis of Social Exclusion, LSE, avril 2018.

**Costemalle Vianney**, « Les données fiscales de l'EDP : une nouvelle source d'information sur les couples et les familles ? », Documents de travail de l'Insee, n°F1708, 2017.

**Buisson Guillemette**, « La situation familiale dans le recensement : impact de la refonte du questionnaire de 2015 », Documents de travail de l'Insee, n°F1707, 2017.

**Costemalle Vianney**, « Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ? », Insee, France Portrait Social édition 2017.

**Buisson Guillemette**, « Le recensement de la population évolue : de l'état matrimonial légal à la situation conjugale de fait », Insee, Insee analyse n°35, octobre 2017

**Durier Sébastien**, « Après une rupture d'union, l'homme reste plus souvent dans le logement conjugal », Insee, Insee Focus n°91, juillet 2017.

**Costemalle Vianney**, « Combien de temps durent les situations de monoparentalité ? Une estimation sur données françaises », Insee, Économie et Statistique / Economics and Statistics, n°493, juillet 2017.

**Buisson Guillemette, Lapinte Aude**, « Vivre dans plusieurs configurations familiales », Insee, Insee première n°1647, mai 2017.

**Lapinte Aude, Buisson Guillemette**, « Les structures familiales en France : comparaisons entre le recensement, l'enquête famille et logements et l'enquête emploi », Documents de travail de l'Insee, n°F1703, 2017.

**Belmokhtar Zakia, Mansuy Julie**, « En 2013, neuf prestations compensatoires sur dix sous forme de capital », ministère de la Justice-SDSE, Infostat n°144, septembre 2016.

**Villaume Sophie**, « Naissances, séparations et changements de logement », Revue Française des Affaires Sociales n°2016/3, 2016.

**Bellamy Vanessa**, « 123 500 divorces en 2014 – Des divorces en légère baisse depuis 2010 », Insee, Insee première n°1599, juin 2016.

**Belmokhtar Zakia**, « La contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant, deux ans après le divorce », ministère de la Justice-SDSE, Infostat n°141, avril 2016.

**Bonnet Carole, Garbinti Bertrand, Solaz Anne**, « Inégalités économiques entre hommes et femmes après le divorce : le revers de la spécialisation conjugale », Documents de travail de l'Insee, n°G2016/03, 2016.

**Costemalle Vianney**, « Les durées passées en famille monoparentale – méthode d'estimation des durées et résultats », Documents de travail de l'Insee, n°F1605, 2016.

**Villaume Sophie**, « Petites surfaces, surpeuplement, habitat dégradé : des conditions de logement plus difficiles après une séparation », Drees, Études et Résultats n° 947, janvier 2016.

## **ANNEXE 2 : COMPTE-RENDUS DES REUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DES PRODUCTEURS DE DONNEES SUR LES RUPTURES FAMILIALES**

- Note DREES-BJF N°10/2016, compte rendu de la réunion du 30 septembre 2016
- Note Insee N°2017\_828/DG75-F170/GB/ML, compte rendu de la réunion du 17 mars 2017
- Réunion du 14 novembre 2017 : pas de compte rendu disponible
- Note DREES-BJF N°10/2018, compte rendu de la réunion du 22 mai 2018

**Cf. documents en pièce jointe à cette note.**